

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 08 septembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 23 – REPRÉSENTÉS : 06

PRÉSENTS : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe, POINTEAU Jean-Luc et LAFOND Frédéric, Mme TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. CODET Stéphane, REKIS Bruno et COLIN Arnaud, Mme FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France, GUILLAUDEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, MM. HAMON Jean-Pierre et MOUSSU James, Mme NIAUDET Danielle, MM. PELÉ Martin, PICAUD Michaël et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : Mme DUBOURG Yolande (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. DELAUNAY Yoann (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*), Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie (*pouvoir à Mme GUILLAUDEUX Maryse*), M. LODÉ Alexandre (*pouvoir à M. PICAUD Michaël*), Mme MOREAU Valérie (*pouvoir à M. RANNOU Yannick*) et M. PINEAU Olivier (*pouvoir à Mme NIAUDET Danielle*).

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mme GUINEL Marie-Jeanne et M. HAMON Jean-Pierre

<u>OBJET</u> :	<i>Modification du tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2021</i>
-----------------------	---

N° 2021 / 09 / 03

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2021 ;

Vu l'avis du Comité Technique du 15 et du 23 juin 2021 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Ressources Humaines, Intercommunalité et Économie du 07 septembre 2021 ;

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;

.../...

Considérant que douze agents peuvent prétendre à un avancement de grade au titre de l'année 2021 et qu'il convient de créer les nouveaux postes par suppression de ceux détenus précédemment ;

Considérant qu'un agent peut prétendre à une promotion interne au titre de l'année 2021 et qu'il convient de créer le nouveau poste, par suppression de celui détenu précédemment ;

Considérant le départ en retraite d'un agent, au service restauration collective, en contrat à durée indéterminée, et afin de pourvoir à son remplacement ;

Considérant la rupture conventionnelle avec un agent, au service restauration collective, en contrat à durée indéterminée, et afin de pourvoir à son remplacement ;

Considérant les mutations d'un agent du service Ressources Humaines et du service Médiathèque, il convient de procéder à la suppression des postes dans le tableau des effectifs;

Considérant qu'à l'issue de la procédure de recrutement d'un agent au service Assainissement suite à mutation, il convient d'adapter le poste au grade du candidat retenu dans le tableau des effectifs ;

Considérant qu'à l'issue de la procédure de recrutement d'un agent au service Communication suite à départ en retraite au 01/11/2021, il convient d'adapter le poste au grade du candidat retenu dans le tableau des effectifs ;

Considérant la nécessité de prendre en charge l'accroissement pérenne des missions de secrétariat au sein des services techniques et du service urbanisme, Monsieur le Maire propose la création d'un nouveau poste ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- la création d'un poste de Rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet par suppression d'un poste Rédacteur à temps complet ;*
- la création d'un poste de Technicien principal 2^{ème} classe à temps complet par suppression d'un poste Technicien à temps complet ;*
- la création de deux postes d'Agent de Maîtrise principal à temps complet par suppression de deux postes d'Agent de Maîtrise à temps complet ;*
- la création d'un poste d'Adjoint d'Animation principal 2^{ème} classe à temps non complet 28/35^{ème} par suppression d'un poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet 28/35^{ème} ;*
- la création d'un poste d'Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet 30/35^{ème} par suppression d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet 30/35^{ème} ;*

.../...

- la création d'un poste d'Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe à temps complet par suppression d'un poste d'Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe à temps complet ;
- la création de deux postes d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe à temps complet par suppression de deux postes d'Adjoint Technique à temps complet ;
- la création de deux postes d'Adjoint Technique principal 1^{ère} classe à temps complet par suppression de deux postes d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe à temps complet ;
- la création d'un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps complet par suppression d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps complet ;
- la création d'un poste Agent de maîtrise à temps complet par suppression d'un poste Adjoint Technique principal 1^{ère} classe à temps complet ;
- la création d'un poste Adjoint Technique à temps non complet 31/35^{ème} par suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 31/35^{ème} en CDI au 1^{er} janvier 2022 ;
- la création d'un poste Adjoint Technique à temps non complet 28/35^{ème} par suppression d'un poste d'Adjoint Technique en CDI, à temps non complet 17,30/35^{ème} ;
- la suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps complet et d'un poste d'assistant de conservation principal 1^{ère} classe suite à la mutation de deux agents ;
- la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet par suppression d'un poste de rédacteur à temps complet au 1^{er} janvier 2022 ;
- la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet par suppression d'un poste Agent de maîtrise principal à temps complet ;
- la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet par suppression d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet au 01/11/2021 ;
- la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *APPROUVE* la proposition du Maire et le nouveau tableau des effectifs,
- et *DÉCIDE* d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote : Unanimité (29 votants)

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 20 septembre 2021,
Le Maire.



TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/10/2021

GRADES OU EMPLOIS (1)	CAT.	EMPLOIS BUDGETAIRES (3). BUDGET COMMUNE			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES OU EN CDI	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		22,00	2,00	24,00	16,46	2,00	18,46
Attaché Principal	A	2,00		2,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	3,00		3,00	2,00	1,00	3,00
Rédacteur Principal 1 ^{er} classe	B	1,00		1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	3,00		3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur	B	3,00		3,00	1,00	1,00	2,00
Adjoint Administratif Principal 1 ^{er} classe	C	6,00		6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	0,00	1,00	1,00	0,86	0,00	0,86
Adjoint Administratif Territorial	C	4,00	1,00	5,00	2,60	0,00	2,60
FILIERE TECHNIQUE (c)		47,00	21,00	68,00	51,04	2,27	54,11
Ingénieur	A	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal 1 ^{er} classe	B	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	B	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	3,00		3,00	2,00	0,00	2,00
Agent de Maîtrise Principal	C	4,00		4,00	3,30	0,00	3,30
Agent de Maîtrise	C	2,00		2,00	1,68	0,00	1,68
Adjoint Technique Principal 1 ^{er} classe	C	14,00		14,00	12,80	0,00	12,80
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	9,00	5,00	14,00	8,70	1,38	10,08
Adjoint Technique Territorial	C	12,00	16,00	28,00	19,56	0,89	21,25
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Assistant Socio-Educatif	A	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
ATSEM Principal 1 ^{er} classe	C	7,00		7,00	7,00	0,00	7,00
FILIERE CULTURELLE (h)		5,00	1,00	6,00	4,80	0,00	3,80
Bibliothécaire	A	1,00		1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant de Conservation Pal 2e classe	B	1,00		1,00	1,00	0,00	0,00
Adjoint du Patrimoine Principal 1e classe	C	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^{ème} classe	C	2,00	1,00	3,00	2,80	0,00	2,80
FILIERE ANIMATION (i)		5,00	14,00	19,00	15,50	0,70	16,20
Animateur Principal 2e classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur	B	0,00	1,00	1,00	0,90	0,00	0,90
Adjoint d'Animation Principal 2e classe	C	2,00	1,00	3,00	2,80	0,00	2,80
Adjoint Territorial d'Animation	C	2,00	12,00	14,00	10,80	0,70	11,50
FILIERE POLICE (j)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Brigadier Chef Principal	C	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Brigadier	C	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL		90,00	38,00	128,00	98,80	4,97	103,57
COLLABORATEUR DE CABINET		1,00		1,00	0,00	1,00	1,00
Collaborateur de cabinet		1,00		1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL		91,00	38,00	129,00	98,80	5,97	104,57

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE S (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3) BUDGET ASSAINISSEMENT			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES OU EN CDI	TOTAL
FILIERE TECHNIQUE		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Technicien Principal 2e classe	B	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint Technique Principal 1e classe	C	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint Technique	C	1,00		1,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00